



21 décembre 2023

(23-8793)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

HONG KONG, CHINE: ORDONNANCE SUR LES DESSINS
ET MODÈLES DÉPOSÉS (CHAPITRE 522)

Membre présentant la notification	HONG KONG, CHINE
--	-------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance sur les dessins et modèles déposés (chapitre 522)
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/HKG/23_14806_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/HKG/D/5 ; IP/N/1/HKG/D/4 ; IP/N/1/HKG/D/3 ; IP/N/1/HKG/D/2/Add.2 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.8 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.7 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.6 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.5 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.4 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.3 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.2 ; IP/N/1/HKG/D/1/Add.1 ; IP/N/1/HKG/D/1
Brève description du texte juridique notifié	
La présente notification rend compte des dernières modifications apportées à l'Ordonnance sur les dessins et modèles déposés (chapitre 522) en vertu de l'Ordonnance de 2023 sur le drapeau régional et l'emblème régional (amendement) (Ordonnance n° 30 de 2023). En particulier, l'article 8A a été modifié afin qu'un dessin ou modèle ne puisse pas être enregistré s'il est constitué du drapeau régional ou de l'emblème régional de la Région administrative spécial de Hong Kong de la République populaire de Chine ou s'il contient ce drapeau ou cet emblème ou leurs dessins et modèles.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	24 novembre 2023
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 décembre 2023
Autres renseignements	L'Ordonnance de 2023 sur le drapeau régional et l'emblème régional (amendement) (Ordonnance n° 30 de 2023) peut être consultée à l'adresse suivante https://www.elegislation.gov.hk/hk/2023/30!en .
Organisme ou autorité responsable	Département de la propriété intellectuelle Gouvernement de Hong Kong, Chine Téléphone: (852) 2961 6901 Fax: (852) 2838 6082 Courriel: enquiry@ipd.gov.hk

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.